

Trajet de soins Insuffisance rénale

Les patients bénéficiant d'un trajet de soins "insuffisance rénale" ont droit à une intervention unique dans le coût d'un tensiomètre. Quelles sont les conditions à respecter et quel est le CNK à utiliser?

Les patients dans un trajet de soins "insuffisance rénale" bénéficient une seule fois d'une intervention dans le coût d'un tensiomètre qui est repris dans la **liste publiée par l'INAMI**.

Les patients peuvent obtenir ce tensiomètre en pharmacie, sur présentation d'une ordonnance d'un **médecin généraliste** (code de qualification 003, 004, 005, 006 ou 008) **avec la mention "trajet de soins insuffisance rénale chronique" ou "TSI"**. La marque ne doit pas être précisée.

Le montant maximum de l'intervention est de **60,00 euros** (TVA comprise). Un éventuel supplément est à charge du patient et ne peut dépasser 18,00 euros.

Le pharmacien explique le fonctionnement de l'appareil et donne également les informations nécessaires au bon usage de ce matériel. Le pharmacien a droit à un honoraire, tarifé en même temps que le tensiomètre délivré, en utilisant le **CNK 5510367**.

Voir aussi: infos sur les tensiomètres

Consultez et téléchargez nos dépliants patients sur les tensiomètres au poignet et au bras.

DOCUMENTATION

Tension artérielle

Autres infos sur les trajets de soins